

REUNION DU 06 MARS 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réuni en session ordinaire le 06 mars 2018, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Brazzaville, le Conseil National du Crédit s'est tenu sous l'autorité de **Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, assistée de Madame Yvonne-Adélaïde MOUGANI, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel et en présence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

**Monsieur Michel DZOMBALA**, Secrétaire Général du CNC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Conseil a pris connaissance de l'évolution de la situation économique internationale et nationale au cours du quatrième trimestre 2017 ainsi que des perspectives à court terme. Celle-ci révèle le raffermissement de la croissance mondiale au quatrième trimestre 2017, sous l'effet notamment de : i) la reprise des investissements, en particulier dans les pays avancés, ii) le renforcement du commerce international, et iii) la remontée des prix des produits de base.

Ainsi, selon les projections du FMI, la croissance mondiale devrait se raffermir à 3,9% en 2018, après 3,7% en 2017 et 3,2% en 2016, dans un contexte de consolidation des cours du pétrole et d'appréciation de l'Euro face au dollar américain.

Dans ce contexte favorable de l'environnement international, l'économie congolaise a enregistré une atténuation de la récession, avec un taux de croissance du PIB réel de -2,0% en 2017 (16,2% pour le secteur pétrolier et -6,8% pour secteur hors pétrole), contre -2,8% un an auparavant. Cette évolution résulte des contreperformances du secteur hors pétrole, légèrement atténuées par l'évolution favorable du secteur pétrolier, portée par la hausse de la production nationale de pétrole. Par ailleurs, l'inflation est ressortie faible, avec un taux de 0,5%, contre 4,6% en 2016, du fait du reflux de la demande intérieure.

Sur la base des projections effectuées par la BEAC, le Conseil a relevé que les perspectives macroéconomiques de l'année 2018 dégagent un taux de croissance du PIB en termes réels de 4,0 %, contre -2,0% en 2017. Ce rebond de la croissance économique serait fortement impulsé par les performances du secteur pétrolier et par les effets des politiques engagées par le gouvernement pour assainir l'économie nationale et en améliorer fortement la gouvernance. Les pressions inflationnistes s'accroîtraient légèrement à 1,3%, bien en deçà de la norme de la CEMAC, fixée à 3,0%.

Le Conseil a également examiné l'évolution des différents canaux de financement de l'économie congolaise au cours de l'année 2017. S'agissant du financement bancaire de l'économie, il a noté que le crédit intérieur a progressé de 2,9%, en glissement annuel à fin décembre 2017, avec une hausse de 15,9% des créances nettes à l'Etat et une baisse de 2,2% des crédits à l'économie. Dans l'ensemble, les banques congolaises ont montré une certaine résilience, dans une conjoncture économique difficile.

Concernant le financement par la BEAC, il a pris connaissance de la décision de ses instances dirigeantes, des 04 et 05 août 2017, de supprimer le mécanisme des avances statutaires de la Banque centrale aux trésors publics des Etats de la Zone, à compter du 31 décembre 2017, et des conditions de sa mise en œuvre par le Congo.

Analysant les autres modalités de financement de l'économie congolaise, le Conseil a relevé que celle-ci bénéficie moins des opportunités de financement offertes par les marchés des capitaux de la CEMAC. Ainsi, il encourage les différents acteurs économiques, notamment l'Etat et les opérateurs privés, à explorer toutes les facilités qui y sont offertes, pour lever les fonds nécessaires à la relance de l'économie nationale.

Examinant la proposition d'organisation d'une table ronde autour du CNC, impliquant les représentants de l'Etat, des banques, des établissements de microfinance et du secteur privé, en vue d'élaborer une matrice des actions issues des recommandations de l'enquête réalisée par le Secrétariat Général du CNC sur le financement des PME au Congo, le Conseil a donné mandat au Secrétaire Général de réaliser cette activité.

Par ailleurs, le Conseil a pris acte du rapport des travaux de collecte et de contrôle des données des TEG, effectués par le Secrétariat Général du CNC, en vue de calculer les TEG moyens nationaux du second semestre 2017 et les seuils d'usure en vigueur pour le premier semestre 2018. Les taux ainsi calculés, validés par la Direction du Crédit, des Marchés des Capitaux et du Contrôle Bancaire de la BEAC, sont en cours de transmission pour approbation du Ministre des Finances et du Budget, avant leur publication au Journal Officiel.

Enfin, le Conseil a marqué son accord pour l'inscription dans le programme d'activité du CNC pour 2018, de la requête sur la réalisation d'une enquête sur le recensement des établissements de microfinance et des caisses d'épargne rurales opérant au Congo. Celle-ci sera organisée conjointement par les équipes du CNC, de la BEAC et de la Direction Générale des Institutions Financières Nationales.

Commencée à 17 heures 15 minutes, la réunion a pris fin à 19 heures 15 minutes.

Fait à Brazzaville, le 06 Mars 2018

**Le Président du Conseil National du Crédit,**

  
**Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**